

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 209/6e L portant ouverture, virements et affectations de crédits au budget du service, local, exercice 1965.

n° 209/6e L

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 juillet 1965

Numéro JO  
n° 9 du 01/09/1965

Date du numéro  
1 septembre 1965

### VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté no 54 du 14 janvier 1965, rendant exécutoire la délibération n° 140/6e L du 13 janvier 1965 de l'Assemblée Territoriale, portant adoption du budget du Service local pour l'exercice 1965

**Vu** l'arrêté n° 1153 du 10 juillet 1965 rendant exécutoire les délibérations n° 204 et 205/6 L du 7 juillet 1965 portant remaniement du budget initial

**Vu** le décret financier du 30 décembre 1912

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa seance du 21 juillet 1965 : A adopté dans sa séance du 28 juillet 1965 :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont ouverts au budget local, pour l'exercice 1965, les crédits supplémentaires suivants :

Chapitre 28- 3-1: Aménagement immeuble Messageries Maritimes. 5.140.000 Recasement Ministère Enseignement (1° tranche). 3.000.000 Travaux divers. (électricité hôpital Peltier) ..... 3.900.000 Cercle Ali-Sabieh: bâtiments et logements...500.000 12.540.000 Art. 2. — Les crédits visés à l'article 1er sont gagés par un prélèvement sur la caisse de réserve, chap. 23 – U de : 12.540.000 Art. 3. — Sont autorisés les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après : Du chapitre 28-3-1 : « Acquisition d'immeuble». 4,500.000 aux chapitres 10-4-1 : Assistance médicale (Dikhil).. 1.000.000 11-3-9 : Achats médicaments ..,..... 1.500.000 15-2-6 : Recensement des Cercles..... 1.000.000 24-3-2 : Travaux divers (sondage pour construction de château d'eau) 1.000.000 4.500.000 Art. 4 — Les crédits du chapitre «28-3-1 – Acquisition d'immeuble » reçoivent les affectations suivantes :

Chapitre 28-2-4 : Cercle de Dikhil – Adduction d'eau Yoboki 1.650.000

Chapitre 28-3-1 : Acquisition d'immeuble « Dispensaire Ambouli » 1.800.000

Chapitre 28-3-1 : Transfert bureaux « Travaux Publics » 15.000.000

Chapitre 28-3-1 : Agrandissement logement Commandant de Cercle de Djibouti 521.000

**Le Présidentde la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale,HASSAN MOHAMMED MOYALE.Le Secré-tairede la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale,OMAR KAMIL WARSAMA.**